

PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE LA PRATIQUE SPORTIVE

SECTION SENIORS

Réunion du mercredi 19 avril 2023

Présidence : M. Jacques Gay

Présents : MM. Patrick Langenfeld – Bruno Lefevre – Sylvain Sanna

Excusé : M. Bernard Guiraudou

Le procès-verbal de la réunion du 5 avril 2023 a été approuvé à l'unanimité.

Important : les décisions qui suivent sont susceptibles d'appel auprès de la Commission Générale d'Appel du District de l'Hérault de Football dans les conditions de forme et de délais prévues aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la FFF, dans le délai de sept jours à dater du lendemain du jour de la notification de la décision.

COUPE DE L'HÉRAULT SENIORS ET CHALLENGE MAURICE MARTIN

Les Finales de la Coupe de l'Hérault Seniors et du Challenge Maurice Martin se dérouleront le week-end du 21 mai 2023 sur les terrains de la Présidente à Béziers, avenue Pierre de Coubertin :

Challenge Maurice Martin le samedi 20 mai 2023 à 17h sur Présidente 1 (pelousé)

Coupe de l'Hérault Seniors le dimanche 21 mai 2023 à 17h sur Présidente 1 (pelousé)

MODIFICATIONS AUX CALENDRIERS

D3

⚽ Poule B

ST ANDRE SANGONIS OL 2/ST CLEMENT MONT 3

Du 30 avril 2023

Est reportée au 10 mai 2023

(Accord des clubs)

⚽ Poule D

CORNEILHAN LIGNAN 2/ALIGNAN AC 1

Du 23 avril 2023

Est reportée au 7 mai 2023

(Tournoi – Accord des clubs)

D4 ET 5

⚽ Poule A

M. PETIT BARD FC 3/LA GRANDE MOTTE AS 2

Du 14 mai 2023

Est avancée au 13 mai 2023

(Accord des clubs)

⚽ Poule D

PORT MARIANNE MTP FC 1/S. POINTE COURTE 2

Du 4 juin 2023

Est avancée au 21 mai 2023

(Accord des clubs)

En cas de match de championnat du 14 mai 2023 non joué pour les équipes respectives, le match en rubrique sera reprogrammé à la date initiale, soit le 4 juin 2023

VÉTÉRANS

⚽ Poule C

BESSAN AS 3/SAUVIAN FC 2

Du 5 mai 2023

Est avancée au 21 avril 2023

(Accord des clubs)

AGDE RCO 3/ROC SOCIAL SETE 2

Du 5 mai 2023

Est avancée au 28 avril 2023

(Accord des clubs)

FORFAITS

JUVIGNAC AS 2

50342.2 - D3 (B) du 16 avril 2023

À MONTPEYROUX FC 1

Vu la feuille de match,
Vu le planning du District,
Vu le rapport de l'arbitre officiel de la rencontre,

Attendu qu'un quart d'heure après le coup d'envoi de la rencontre, seule l'équipe MONTPEYROUX FC 1 était présente sur le terrain,

Par ces motifs, la Commission dit match perdu par forfait à l'équipe JUVIGNAC AS 2 avec amende de 80 € (forfait non notifié) pour en reporter le bénéfice à l'équipe MONTPEYROUX FC 1 sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro).

En application des dispositions des Articles 159 des Règlements Généraux FFF et 17 du Règlement des Compétitions Officielles.

Débit : 99 €

Indemnité kilométrique

33 Km X 3 € trajet simple, en application des dispositions de l'Article 17 e) du Règlement des Compétitions Officielles.

En outre, les frais de l'officiel seront mis au débit du club AR.S. JUVIGNAC.

LAMALOU FC 2

56145.2 - D4 Et 5 (G) du 16 avril 2023

À ST THIBERY SC 2

Vu la feuille de match,
Vu le planning du District,

Attendu qu'un quart d'heure après le coup d'envoi de la rencontre, seule l'équipe ST THIBERY SC 2 était présente sur le terrain,

Par ces motifs, la Commission dit match perdu par forfait à l'équipe LAMALOU FC 2 avec amende de 40 € (forfait non notifié) pour en reporter le bénéfice à l'équipe ST THIBERY SC 2 sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro).

En application des dispositions des Articles 159 des Règlements Généraux FFF et 17 du Règlement des Compétitions Officielles.

Débit : 126 €

Indemnité kilométrique

42 Km X 3 € trajet simple, en application des dispositions de l'Article 17 e) du Règlement des Compétitions Officielles.

FEUILLES DE MATCHS ADRESSÉES HORS DÉLAIS

VU les feuilles de matchs,

La Commission applique aux clubs ci-après une amende pour feuille de match adressée hors délais :

MIREVAL AS 3

51035.2 – Vétérans (A) du 31 mars 2023

Amende : 2^{ème} HD* : 50 € (cf. JO N° 13)

(Déposée à l'accueil le 18 avril 2023)

VALERGUES AS 3

51029.2 – Vétérans (A) du 4 avril 2023

Amende : 3^{ème} HD* : 50 € (cf. JO N° 23)

(Cachet de la Poste du 12 avril 2023)

HD* : hors-délai

Conformément aux dispositions de l'Article 10 e) du Règlement des Compétitions Officielles.

FEUILLES DE MATCHS NON PARVENUES – RAPPEL

ENT.BSB MUDAISON 3

51040.2 – Vétérans (A) du 14 avril 2023

SPORT TALENT 34 1

51041.2 – Vétérans (A) du 14 avril 2023

SETE FC 34 3

50795.2 – Vétérans (B) du 14 avril 2023

LA PEYRADE OL 3

50796.2 – Vétérans (B) du 14 avril 2023

S. POINTE COURTE 3

50799.2 – Vétérans (B) du 14 avril 2023

SAUVIAN FC 2

50863.2 – Vétérans (C) du 14 avril 2023

BEZIERS A. S. 3

50997.2 – Vétérans (E) du 16 avril 2023

Si la FEUILLE DE MATCH, ou à défaut sa COPIE, adressée par le club « RECEVANT », n'est pas parvenue à la Commission pour sa **réunion du 3 mai 2023**, il sera fait application de l'Article 10 e) du Règlement des Compétitions Officielles.

Prochaine réunion le 26 avril 2023

Le Président,
Jacques Gay

Le Secrétaire de séance,
Bruno Lefevre